



Travaux à effectuer dans mon appartement

Par VAL, le 23/11/2011 à 14:40

Bonjour,

je suis actuellement en conflit avec mon agence immobilière. En effet, il y a des travaux à effectuer sur le toit de mon immeuble dont l'accès se fait par mon appartement. Je ne peux malheureusement pas être présente sur place durant ces travaux qui sont à réaliser avant l'échéance de la prise en charge par l'assurance de l'immeuble (càd avant le 15 décembre). J'ai donc suggéré à mon agence de mandater un de leur agent afin de garantir l'accès au toit aux ouvriers ainsi que de s'assurer du bon déroulement des travaux. Cette idée a été rejetée en bloc par l'agence qui m'a proposé de confier mes clés aux ouvriers pendant la durée des travaux sans garantie d'être protégée si il y a un quelconque problème. La discussion s'est donc envenimée et j'ai reçue aujourd'hui une lettre me menaçant de devoir payer 1985 euros de ma poche pour les travaux si je ne convenais pas moi même d'un rdv avec l'entreprise pour remise de mes clés. Mes questions sont les suivantes: peuvent-ils effectivement m'obliger à payer cette somme alors que je n'interdis pas l'accès à mon appartement et que si les travaux ont tardé cela ne relève pas de ma responsabilité? N'est il vraiment pas possible qu'une personne de l'agence vienne chez moi garantir le bon déroulement des travaux pendant mon absence? Ne sont ils pas tenus de le faire en raison de leur qualité de représentant du bailleur?

Merci d'avance pour vos réponses.